

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.016

L'An Deux Mille Cinq, le 8 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 1er MARS 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 1er MARS 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE  
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT  
Mme DURAND représentée par M. CAU  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : AMENAGEMENT DE LA VOIE PONTAILLASOLIS  
APPROBATION ET SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX  
APRES APPEL D'OFFRES OUVERT

**VOTE** : UNANIMITE

Les Services Techniques de la Ville ont élaboré un dossier d'appel d'offres ouvert, relatif à l'aménagement de la voie "Pontaillasolis". Cette opération est financée à hauteur de 50 % par la Ville de Royan, les 50 % restant étant à la charge des riverains de cette voie (monsieur POINOT, promoteur, et monsieur HAINEAUD).

Cette opération se décompose en deux lots distincts :

- Lot n° 1 "TERRASSEMENT ET V.R.D." : Ensemble des travaux nécessaires à l'aménagement complet de la voie "Pontaillasolis", terrassements, réseaux d'évacuation, structures et revêtements de la chaussée et des trottoirs.
- Lot n° 2 "ECLAIRAGE PUBLIC" : Ensemble des travaux nécessaires à l'aménagement complet de la voie "Pontaillasolis", câblage, raccordement et réglage, fourniture et mise en place de candélabres d'éclairage et tous les ouvrages connexes.

Une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert, passée en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, a été lancée le 03 décembre 2004. La remise des offres était fixée au 27 décembre 2004 à 17 heures. La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie les 11 et 20 janvier 2005 et a décidé de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot n° 1 "TERRASSEMENT ET V.R.D." :  
Ets.RIBEIRO ..... 91 442,56 Euros TTC
- Lot n° 2 "ECLAIRAGE PUBLIC" :  
Ets. BONMORT agence C.E.E. .... 10 249,72 Euros TTC

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier d'appel d'offres ouvert établi par les Services Techniques relatif à l'aménagement de la voie "Pontaillasolis",
- VU l'avis de la Commission de Travaux,
- VU les choix de la Commission d'Ouverture des Plis en date des 11 et 20 janvier 2005,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- D'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques de la Ville, relative à l'aménagement de la voie "Pontaillasolis", conformément aux articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des marchés à intervenir avec :
  - L'entreprise RIBEIRO  
Pour le lot n° 1 "TERRASSEMENT ET V.R.D."  
d'un montant de : 91 442,56 Euros TTC
  - L'entreprise BONMORT, agence C.E.E.  
Pour le lot n° 2 "ECLAIRAGE PUBLIC"  
d'un montant de : 10 249,72 Euros TTC
- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,**  
**Certifié Exécutoire**  
**Le Premier Adjoint,**  
**l'accomplissement**  
**H. LE GUEUT**

**Compte-tenu de**

**des formalités légales**

**le 10 mars 2005**

**Certifié Conforme**

**Mairie de Royan**

**Par délégation du Maire,**

**Le Directeur Général Adjoint des**  
**Services,**

**H. THOMAS**